



Divorce epouse a l etranger...

Par **gedeon**, le **06/08/2008** à **16:26**

Bonjour,rnrnmarié depuis le 24 novembre 2007, suite a une offre d emplois ma femme est partie vivre et travailler au USA.rnma femmes souhaite notre séparation et donc entamer une procédure de divorce "a l amiable".rne problème est qu elle ne peut rentrer en France.rnrnmes questions sont les suivantes:rn- il y a t il une procédure nous permettant de divorcer a distance ?rn- il y a t il un moyen en cas de non possibilité de faire ceci a distance, de faire quelque chose (contrat accord commun) afin "d officialiser" notre séparation pour ne plus être lié juridiquement (nous sommes sous le régime de la communauté) enfin de ne pas avoir de problèmes en cas d achat de bien (immobilier par exemple) ou de fautes juridiques pour x raisons (rencontre de nouveaux compagnons) ?rnrnmerci d avance de vos réponses

Par **Tisuisse**, le **07/08/2008** à **09:52**

Avez-vous consulté un avocat spécialisé dans les divorces ?rnIl me semble que tout accord qui puisse intervenir doit être écrit et avalisé ensuite par un JAF. Quand aux démarches de votre future ex, elle peut se rendre au consulat local.